

M^e Gabrielle Champigny
t. 514.876-6293
gchampigny@belangersauve.com

Le 14 avril 2026

Par SDÉ et courriel

Me Carolina Rinfret
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
500, boulevard René-Lévesque Ouest,
5e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Commentaires du ROEÉ sur la proposition
d'Hydro-Québec de traiter du volet 2 sur
dossier
Dossier : R-4307-2025 volet 2

Chère consœur,

Le 31 mars 2026, la Régie reportait l'audience sur le volet 2 du présent dossier, prévue du 13 au 15 avril 2026, à une date ultérieure en raison de l'urgence de finaliser l'examen du volet 1 ([A-0070](#), p. 2).

Par sa lettre du 10 avril dernier, Hydro-Québec propose que le traitement du volet 2 du présent dossier se poursuive sur dossier ([B-0230](#)).

Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (« ROEÉ ») fait valoir que cette approche n'est pas celle qui a été retenue par la Régie dans la décision procédurale du 2 octobre 2025, qui gouverne le déroulement du dossier et fixait l'audience devant être tenue pour le volet 2 ([D-2025-098](#), par. 95). Ce mode procédural avait par ailleurs été maintenu par la Régie dans sa lettre du 28 janvier 2026 ([A-0062](#)) et demeure inchangé à la lecture de la plus récente lettre à ce sujet datée du 31 mars 2026 (A-0070). Hydro-Québec tente ainsi de revenir sur une question déjà tranchée par la Régie. Bien que la Régie soit maître de sa procédure, le ROEÉ souligne qu'aucun élément nouveau de nature à modifier la cadre d'examen du volet 2 ne justifie d'en modifier le traitement procédural. Il souligne également que peu importe l'interprétation retenue quant à l'application du premier alinéa de l'article 25 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* en l'espèce, la Régie a toujours le pouvoir, en vertu du deuxième alinéa de cet article, de convoquer une audience publique sur « toute question qui relève de sa compétence » si elle le juge nécessaire.

Compte tenu de l'importance des enjeux en question pour compléter le présent dossier tarifaire triennal, le ROÉÉ demande à la Régie de maintenir l'audience publique prévue pour le volet 2.

En espérant le tout conforme, veuillez recevoir, Me Rinfret, nos salutations les meilleures.

BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L.



Gabrielle Champigny, avocate

c.c.
Me Simon Turmel, Hydro-Québec
Coordination ROÉÉ
Jean-Pierre Finet